

Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
 - Catégorie 2 (250 m)
 - Catégorie 3 (100 m)
 - Catégorie 4 (30 m)
 - Catégorie 5 (10 m)

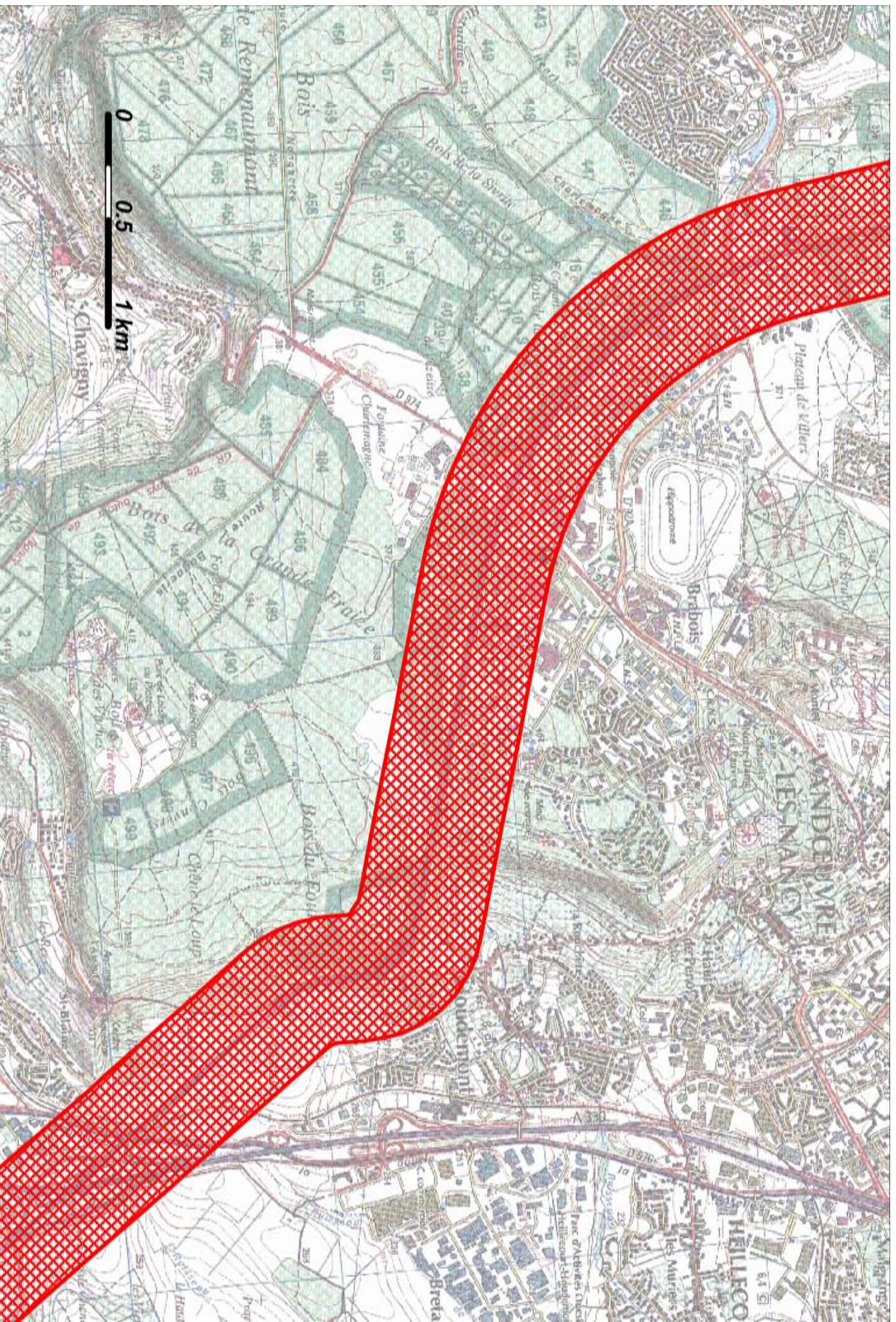
1/5

A33 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement

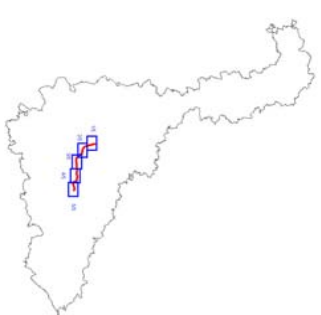
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

Échelle 1 : 25 000



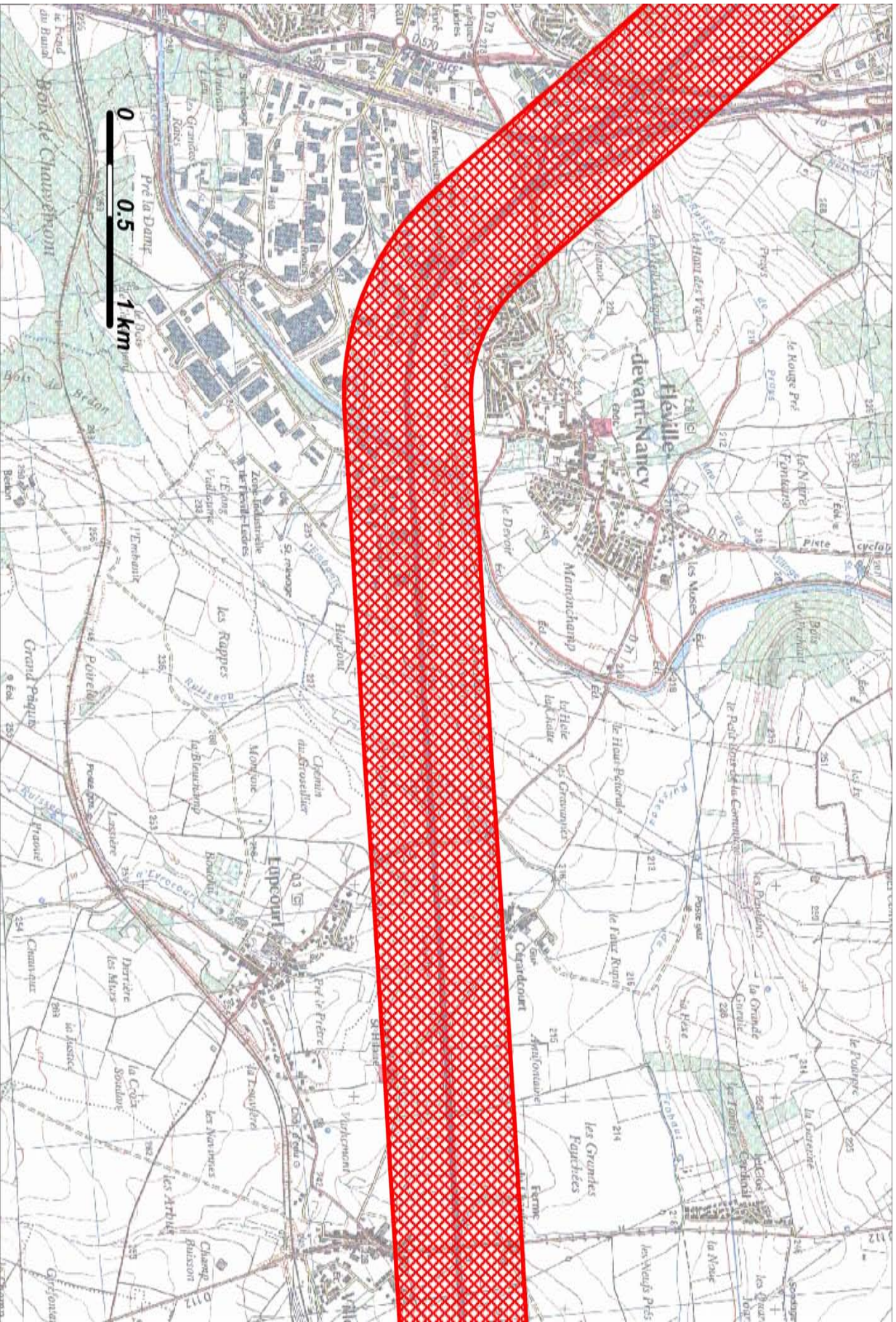
A33 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
 Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°



Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
 - Catégorie 2 (250 m)
 - Catégorie 3 (100 m)
 - Catégorie 4 (30 m)
 - Catégorie 5 (10 m)



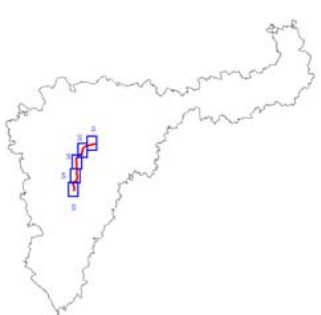
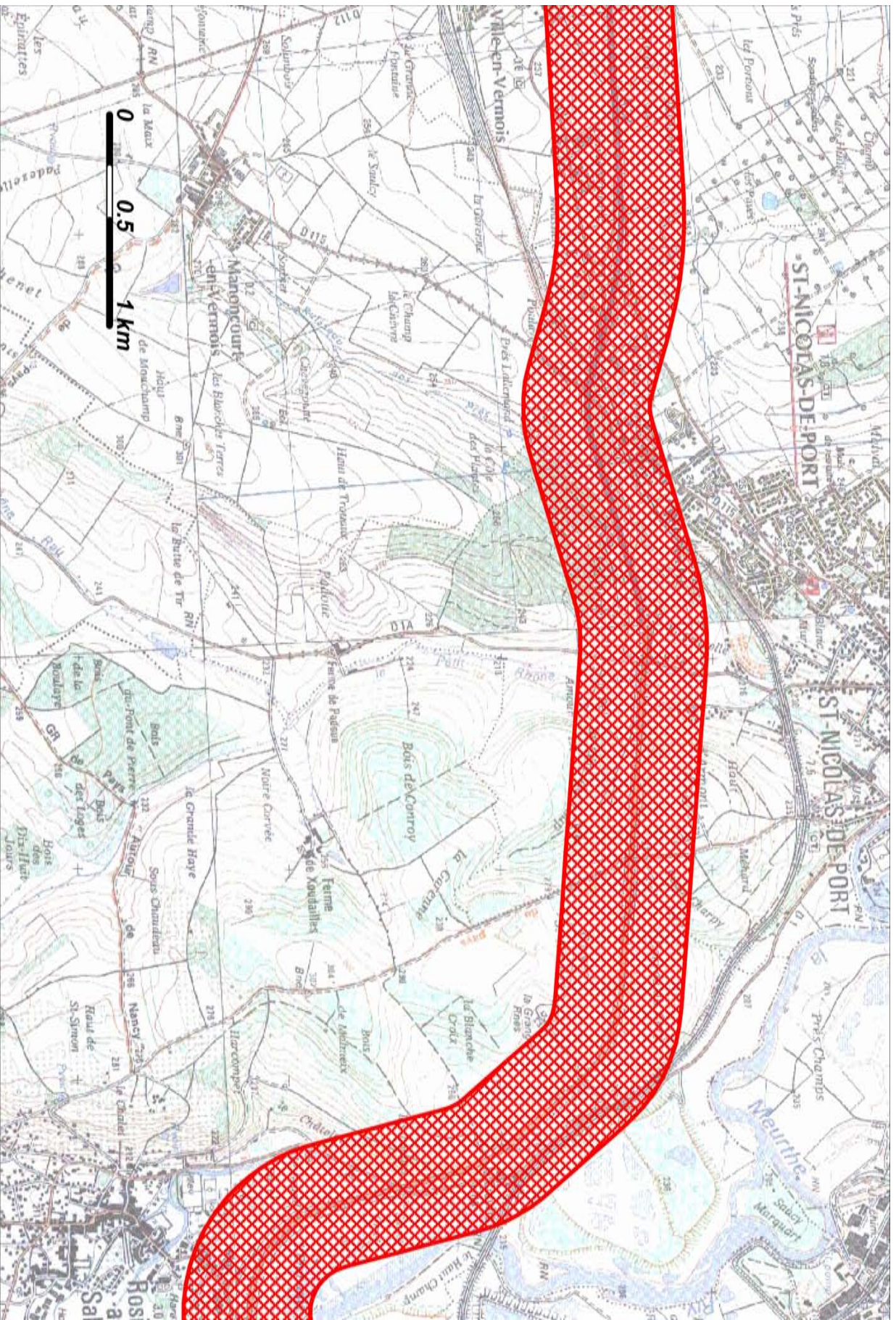
A33 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
 Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°



Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
 - Catégorie 2 (250 m)
 - Catégorie 3 (100 m)
 - Catégorie 4 (30 m)
 - Catégorie 5 (10 m)



Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
 - Catégorie 2 (250 m)
 - Catégorie 3 (100 m)
 - Catégorie 4 (30 m)
 - Catégorie 5 (10 m)

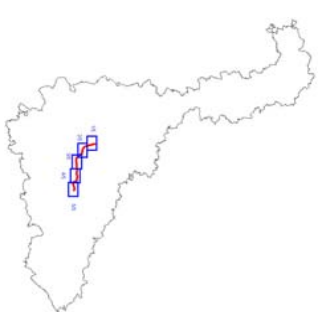
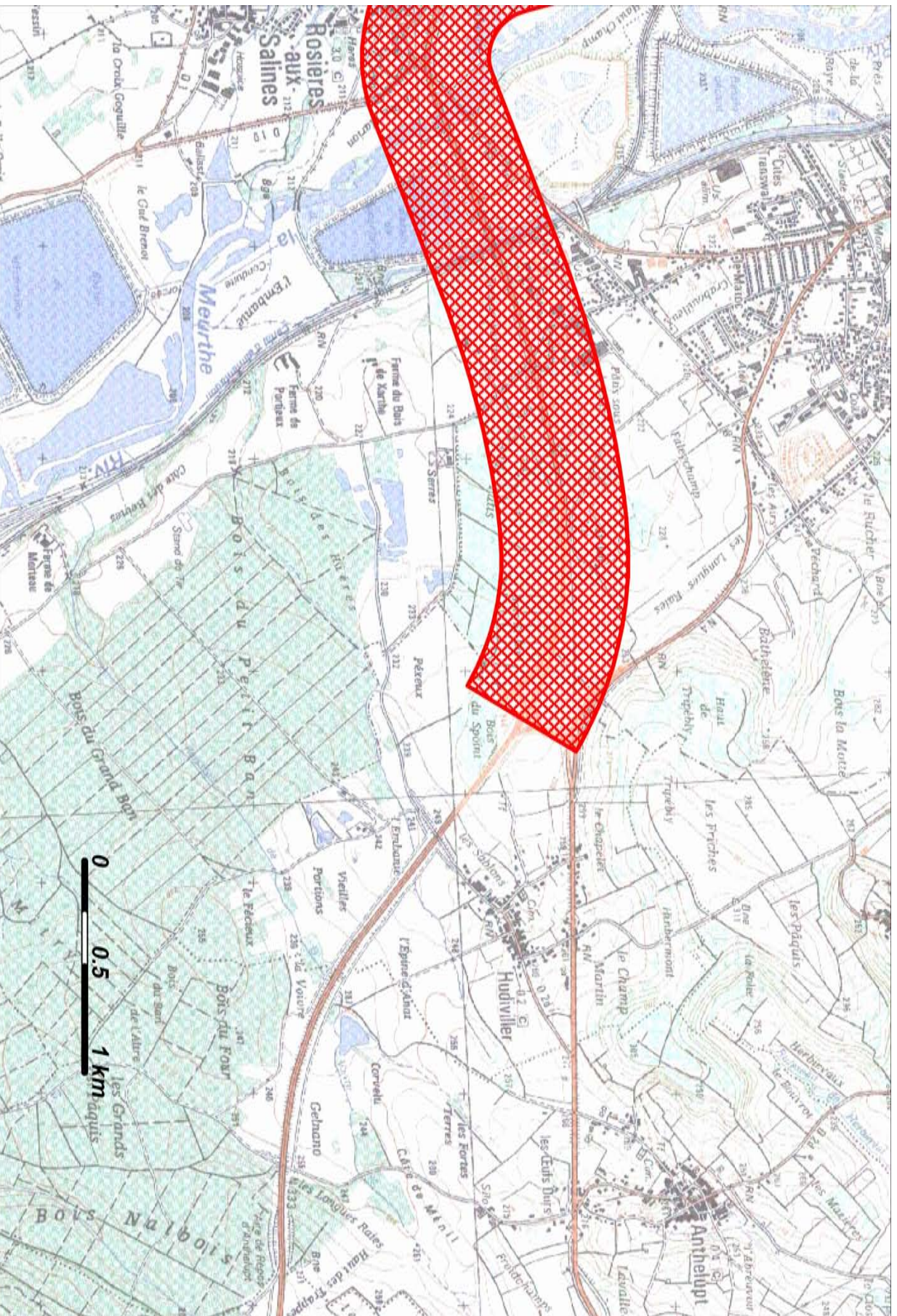
4/5

A33 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° du

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
 - Catégorie 2 (250 m)
 - Catégorie 3 (100 m)
 - Catégorie 4 (30 m)
 - Catégorie 5 (10 m)

A33 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°